

Editorial



The desire to serve Europe's citizens and institutions better must remain our priority. During my tenure I will ensure that notarial competences are consolidated at European level, identifying opportunities to extend our field of action. In the field of legal services, notaries, bearers of a centuries-old legal culture, are in a good position to respond to the needs of an evolving society.

The various areas of the German presidency's work programme are presented in this issue. Thus, through the CNUE, in 2012 we will launch a transnational training programme for European notaries.

Holding the CNUE presidency is both an honour and a duty; that of presiding over an institution whose actions and decisions shape the future of our profession. During this period of economic difficulties, the notariat is an institution that brings trust to our fellow citizens and political institutions.

In this perspective, we are regularly consulted to find legal and practical solutions to the problems that arise in the construction of a European area of justice, freedom and security. The Notaries of Europe wish to emphasise the added value of the profession for the benefit of European citizens.

I would like in particular to thank my predecessor, Mr Rudolf Kaindl, for his work during the Austrian presidency of the CNUE in 2011. The efforts undertaken increased the CNUE's visibility in the European institutional process; I intend to continue in this vein.

On the subject of company law, Commissioner Antonio Tajani, responsible for Industry and Entrepreneurship, has kindly granted us an interview in which he underlines the role played by the notariat for SMEs, a subject widely covered by the 3rd Congress of the Notaries of Europe last June.

Based on our assets, we must continue to offer a service of the highest quality, whilst further integrating the cross-border dimension that plays an increasingly important role in the lives of European citizens. ■

*Tilman Götte,
CNUE President*

Editorial

CNUE News

- Interview with Mr Tilman Götte, the new CNUE president for 2012 p.2
- Entretien avec Antonio Tajani, commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat p.3-4
- Droit commun européen de la vente : des clarifications sont encore nécessaires p.4
- Belgique - La TVA sur les prestations notariales p.5
- Les Notaires d'Europe ont désormais leur propre chaîne de diffusion ! p.5

Events

- Conference on EU Disability Law and the UN Convention, Trier 27-28 February 2012 p.5
- 24th Conference of European Civil-Law Notaries, Salzburg 12-13 April 2012 p.6
- Colloque « L'union conjugale en Europe : quelle place pour la volonté ? », Lyon, 29 mars 2012 p.6

Pour recevoir la lettre d'information au format électronique, envoyez un e-mail à newsletter@cnue.be

To receive the newsletter by email, please contact us at: newsletter@cnue.be

CNUE News

Interview with Mr Tilman Götte, the new CNUE president for 2012

The 40 000 notaries of the European Union have a new president: Mr Tilman Götte, a German notary. Doctor in Law at the Faculty of Law at the University of Munich, Mr Tilman Götte has been practising as a notary in Munich since 1996. From 2001 to 2011, Mr Götte served as President of the Bundesnotarkammer, the Federal Council of the German Notariat.



Following your time as head of the Bundesnotarkammer, how do you view the presidency of an organisation such as the CNUE?

I hope to take advantage of the experiences drawn from the last ten years as president of the Bundesnotarkammer to complete the CNUE presidency successfully. However, the European dimension of my role and the responsibility for the whole of the Latin notariat in continental Europe remain, of course, something completely new even though Europe has influenced professional policy at Member State level for a long time. For this reason, I would like to invite all the notariats to participate in the CNUE's work and to get actively involved, as they have done in the past. Each presidency depends on the participation and support of the other notariats. This is why I intend to consult my European colleagues closely concerning my priorities for 2012.

At political level, what are the broad lines of your term in office?

At European level, there are big challenges on the horizon for 2012 and we will only be able to solve them if we do so together. Accordingly, the 2012 presidency will focus on the main topics on the current agenda. Furthermore, in order to be in a position to defend the notariat's interests effectively at European level, the notaries must be sure of having support from policy makers and society in general in their countries. We must follow developments within the Member States closely and militate against any reduction in competences, even if it happens indirectly. Also at European level, we should, of course, reinforce our efforts to develop new perspectives for notarial competences, thus further consolidating our profession.

What are the major policy areas for 2012?

Particular attention will have to be paid to the evolution of the Common European Sales Law that we intend to shape actively with our expertise as legal practitioners.

I am also looking forward to the Commission's initiatives on Company Law in 2012. The Community Acquis in company law will have to be defended despite the current trend for increasing deregulation. In company law, notaries have the task of keeping an eye on the quality of registers and preventing disadvantages for minority associates, creditors, employees and the tax authorities. During 2012, the proposals for conflict of law rules concerning the matrimonial regimes of married couples and registered partnerships will probably stand out. Here also, the European notariat will continue to be involved in the discussions in a constructive way, as it was in the context of the conference on patrimonial regimes on 17 October 2011 organised jointly with the European Commission.

In 2012 I would like to give particular priority to 'vulnerable individuals'. It is important for notaries to be perceived as interlocutors who are competent in this key area of preventive justice. It could be envisaged, for example, to take initiatives in favour of the harmonisation, currently only partial, of conflict of law rules applicable to mandates giving power of attorney and end-of-life mandates.

Following the success of the European Directory of Notaries and the Successions Europe website, what projects will be implemented this year?

The growing importance of European law is not without repercussions for our profession. The training of the legal professions is rightly one of the key priorities of the Commissioner for Justice, Ms Viviane Reding, who wishes to introduce an ambitious programme for judicial training. We will try to ensure that notaries play a pioneering role in cross-border training and to integrate, pursuant to the principle of subsidiarity, the existing bilateral and multilateral events in the European Union. Our 'matrimonial property regimes' project seeks to provide citizens and legal practitioners with easy to understand information on the substantive law of matrimonial property regimes and the private international law of the Member States. The launch of the website is planned for autumn 2012 and will follow the same lines as the website on succession law (www.successions-europe.eu). ■

Entretien avec Antonio Tajani, commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat

Le 28 juin dernier, le CNUE organisait le 3^{ème} congrès des Notaires d'Europe, dont le thème portait sur le droit des sociétés européen. La Direction générale « Entreprises et Industrie », placée sous la responsabilité du commissaire européen Antonio Tajani, avait soutenu cet événement. La thématique du congrès s'inscrivait dans la logique du développement du droit des sociétés au niveau européen. De nombreuses initiatives et propositions de réglementation ont été lancées et sont en cours d'étude. En écho aux travaux du congrès, nous avons souhaité interroger le commissaire Tajani sur quelques-uns de ces projets intéressant le notariat.



Credit © European Community

La DG Entreprise a été l'un des partenaires officiels du 3^{ème} congrès des notaires d'Europe, qui s'est déroulé à Bruxelles le 28 juin dernier. Quelles ont été les raisons d'un tel soutien ?

Tout naturellement, les notaires jouent un rôle important dans nos sociétés et dans la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos entreprises. Les notaires d'Europe participent également de manière engagée dans les discussions sur les politiques européennes, notamment en ce qui concerne les matières juridiques. Le congrès des notaires d'Europe avait pour objectif de débattre de l'avenir du droit des sociétés européen, sujet cher à mon collègue Michel Barnier, commissaire pour le Marché unique. Le congrès était une occasion idéale pour regarder de près ce qu'il faut faire dans les années à venir pour encore améliorer l'environnement dans lequel opèrent nos entreprises.

L'accès au financement était un des points débattus lors du congrès. Comment la Commission envisage-t-elle cet aspect crucial pour le développement des PME ?

L'accès adéquat au financement reste un des défis principaux auxquels se heurtent nos entrepreneurs. Il va de soi qu'améliorer l'offre de financement ainsi que rendre l'environnement réglementaire plus favorable aux PME se situent très haut parmi les priorités de la Commission européenne. Cela est illustré par exemple par le champ d'application des instruments financiers que la Commission vient de proposer pour la période d'après 2013.

Le Programme pour la compétitivité des entreprises et des PME et Horizon 2020, le programme pour la recherche et l'innovation, vont gérer conjointement deux instruments de garantie de prêts et de capital-risque en faveur des PME. On essaie ainsi de soutenir la source principale de financement pour la plupart des PME, les prêts bancaires, en même temps que de stimuler la création d'un véritable marché européen du capital-risque, comme source alternative de financement. Par ailleurs, la Commission vient aussi de publier un Plan d'action pour l'accès au financement des PME, qui met en avant tout une série d'actions réglementaires, budgétaires et politiques avec comme finalité de soutenir le financement par dette ou par capitaux propres et de faciliter l'accès des PME aux marchés de capital. Parmi elles, je pourrais citer la proposition législative qui permettra aux fonds de capital-risque de lever des fonds librement à travers l'Union européenne.

Dans ce domaine, quel peut être le rôle joué par les notaires ?

Je considère que les notaires ont une fonction très importante dans l'environnement des affaires, par le fait qu'ils sont les garants de la sécurité juridique des actes passés par les opérateurs économiques. S'agissant de l'accès des entreprises aux sources de financement, ce rôle peut être étendu à une fonction de conseil et d'assistance. Les notaires peuvent aider à combler le manque d'information et le déficit de compréhension relatifs aux instruments financiers européens disponibles, qui entravent parfois les possibilités de financement des PME.

La transmission d'entreprise est également un sujet clé pour l'économie européenne. La Commission européenne envisage-t-elle des actions particulières ?

La transmission d'entreprise a fait l'objet d'une étude de la Commission, intitulée « Business Dynamics » (La Dynamique des Entreprises) et publiée cette année. Cette étude indique qu'il y a chaque année 450 000 transmissions d'entreprises en Europe, représentant 2 millions de postes de travail. Elle estime en outre que l'Europe perd 150 000 entreprises (600 000 postes de travail) par an parce que leurs propriétaires partent en retraite sans avoir pu trouver un entrepreneur pour continuer l'activité.

Bien que des progrès aient été accomplis au cours des dernières années par les Etats membres, il y a toujours besoin de faciliter la transmission d'entreprise et de développer des instruments de soutien plus efficaces. A cet égard, la Commission désire mieux sensibiliser les autorités publiques à la nécessité de prendre des mesures et leur fournir des moyens – information et soutien – pour les aider à les mettre en œuvre.

En 2012 la Commission lancera un nouveau projet visant à identifier, avec l'aide d'un groupe d'experts et d'une étude indépendante, les programmes qui ont rencontré le plus de succès pour aider aux transmissions d'entreprises, parmi tous les programmes disponibles en Europe aujourd'hui.

Continue page suivante >

CNUE News

Entretien avec Antonio Tajani, commissaire en charge de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat

La Commission lancera alors une campagne de communication pour disséminer le plus largement possible les résultats auprès des autorités publiques et des acteurs économiques publics et privés concernés.

Quelle est l'opinion de la Commission européenne sur le dossier de l'interconnexion des registres du commerce ?

L'absence de réseau interconnectant les registres du commerce nationaux complique l'accès à l'information sur les entreprises d'autres États membres. La conséquence est une charge administrative élevée et des coûts importants pour les entreprises

qui ont une activité transfrontalière ainsi qu'un manque de transparence pour les autres entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics. C'est la raison pour laquelle la Commission a proposé, en février dernier, une initiative sur l'interconnexion des registres du commerce. Cette initiative a donc deux objectifs. Tout d'abord, de garantir un meilleur accès aux informations sur les sociétés. Ensuite, de renforcer la sécurité juridique en ce qui concerne les succursales et les opérations transfrontalières. Nous espérons que les négociations sur le projet s'achèveront bientôt pour que le système d'interconnexion puisse être mis en place. ■

Droit commun européen de la vente : des clarifications sont encore nécessaires

La Commission européenne a publié le 11 octobre dernier une proposition instituant un droit commun européen de la vente à caractère facultatif. Partant du constat que coexistent au sein de l'Union européenne 27 corps différents de règles nationales, la Commission souhaite agir pour réduire les coûts de transactions engendrés au détriment des entreprises et améliorer la confiance des consommateurs dans le marché intérieur.

Le texte de la Commission est le résultat de longs travaux préparatoires auxquels les Notaires d'Europe ont été associés. Cependant, ils considèrent que certains aspects devraient encore être pris en compte, notamment concernant des principes généraux de sécurité juridique et de subsidiarité. Ainsi, les Notaires d'Europe suggèrent de reconsidérer, entre autres, les points suivants :

- **Le choix de la base juridique** (art. 114 TFUE). L'article 114 ne convient pas à la mise en place d'un instrument optionnel. Les Notaires d'Europe soulignent que le choix d'une base juridique inappropriée engendrerait des incertitudes quant aux éventuelles évolutions futures de l'instrument.
- **Les conflits avec les lois de police.** Les Notaires d'Europe craignent que les dispositions légales des États membres affectant le « cycle de vie d'un contrat » et considérées comme lois de police puissent être contournées en optant pour l'instrument européen.
- **Le principe de subsidiarité.** Le cadre commun européen de la vente vise le maintien du degré de protection des consommateurs prévu dans la directive relative aux droits des consommateurs. Jusqu'à présent, le droit des États membres d'accorder aux consommateurs un niveau de protection supérieur était reconnu. Or, avec l'instrument optionnel, ce droit ne serait plus d'application, ce qui forcerait certains États membres à accepter un recul quant à la protection qu'ils accordent aux consommateurs.
- **La clarification du champ d'application substantiel.** Les Notaires d'Europe regrettent que la proposition actuelle n'ait pas de disposition claire définissant le champ d'application de façon exhaustive. Par exemple, l'instrument promeut le principe selon lequel le contrat n'est soumis à aucune forme,



sans inclure de réserve quant aux exigences formelles fixées par le droit national et qui visent à assurer la protection du consommateur. Enfin, les questions relevant du droit de propriété devraient être explicitement exemptées du cadre commun.

- **L'importance des officiers publics pour la protection des consommateurs.** Les dispositions sur la définition des contrats hors établissement devraient être clarifiées afin de ne pas laisser la possibilité à un consommateur de se retirer d'un contrat conclu et authentifié sous la supervision d'un notaire. Cette question est primordiale étant donnée la totale incompatibilité d'une procédure de rétractation avec la procédure d'authentification.
- **L'applicabilité de l'instrument aux ventes lors d'enchères publiques.** Les Notaires d'Europe sont d'avis que l'instrument ne devrait pas s'appliquer aux ventes lors d'enchères publiques organisées par des titulaires de charge publique, car l'implication de ces derniers altère substantiellement la situation de conclusion du contrat. ■

Pour plus de détails, consultez la prise de position des Notaires d'Europe à l'adresse suivante :

http://www.netvoice.be/cnue-2009/pdf/pdf_fr_20111219060356-80.pdf

Consultez la proposition de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/justice/contract/files/common_sales_law/regulation_sales_law_fr.pdf

CNUE News

Belgique - La TVA sur les prestations notariales

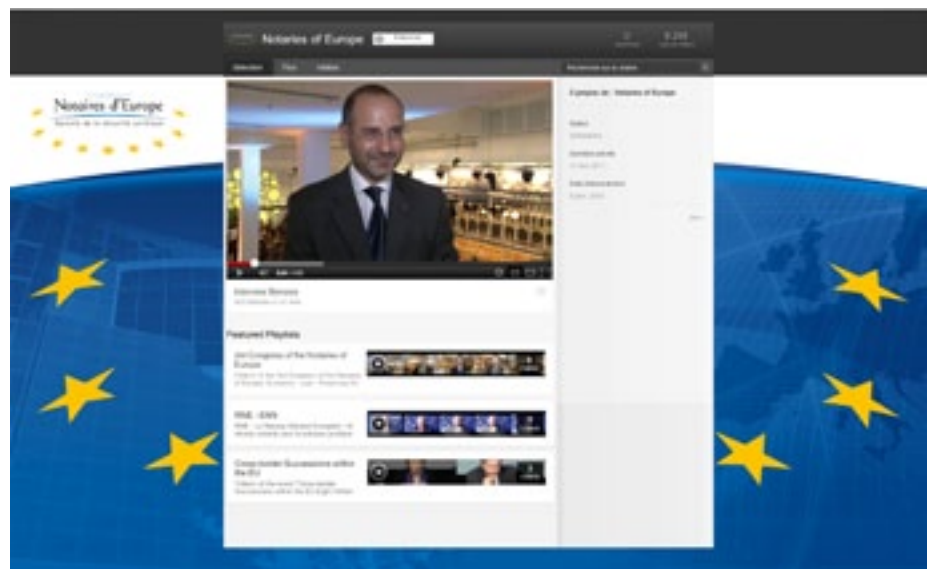
Le nouveau gouvernement belge a prévu, dans l'accord sur le budget, d'assujettir les 1 435 notaires belges à la TVA en 2012. La Belgique s'aligne désormais sur les autres pays européens puisqu'elle était l'un des rares pays en Europe où les notaires et d'autres professions juridiques, comme les huissiers de justice, n'étaient pas assujettis à la TVA. Depuis le 1^{er} janvier, les honoraires des notaires ainsi que les frais

refacturés sont donc assujettis à la TVA de 21 %. Les débours comme les droits d'enregistrement et les frais hypothécaires d'inscription, de transcription ou de radiation restent exclus. La TVA sera exigible au moment de la passation de l'acte. Les actes passés en 2012 pour lesquels une provision aurait été payée en 2011, seront donc soumis à la TVA. ■

YouTube : les Notaires d'Europe ont désormais leur propre chaîne de diffusion !

Dans le cadre de leur politique de développement sur les réseaux sociaux, les Notaires d'Europe disposent désormais de leur propre chaîne de diffusion sur YouTube. Vous pourrez y consulter les vidéos des dernières manifestations, notamment celles du 3^{ème} congrès des notaires d'Europe avec de nombreuses interviews des intervenants ainsi qu'une vidéo des meilleurs moments. Et si vous avez un compte YouTube, n'hésitez pas à dire que vous aimez nos vidéos ou à vous abonner !

Pour se connecter sur notre chaîne YouTube : <http://www.youtube.com/user/EUNotaries>



Event

EU Disability Law and the UN Convention

Seminar in Trier on 27 and 28 February 2012



The European Disability Strategy sets out the European Commission's work plan and priorities for the period 2010-

20. It will ensure access to EU funding, raise public awareness about disability and fulfil the EU's commitment to the UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities, which entered into force for the European Union on 22 January 2011.

The UN Convention on the Rights of Persons with Disabilities is an important tool for promoting the human rights of

people with disabilities. The Convention elaborates and clarifies existing obligations, providing within a single text the accepted global legal standards on disability rights. It recognises that equality, dignity, autonomy, independence, accessibility and inclusion are key to ensuring that people with disabilities are able to enjoy the same human rights across the world. In doing so, it changes the status of people with disabilities in international human rights law.

The seminar is organised by the ERA in cooperation with the European Commission, the European Foundation Centre and the

European Consortium of Foundations on Human Rights and Disability, of which the Council of the Notariats of the EU is a member. It will offer participants the opportunity to understand the key principles and concepts contained in the Convention. It will also analyse the European legislation adopted on disability issues in sectors such as employment, transport and telecommunications. ■

The seminar will be held in English.

For further information and to register, please go to this address: www.era.int

Event

Citizens.Law

The European Union Charter of Fundamental Rights, EU Citizenship and Access to Law 24th Conference of European Civil Law Notaries, Salzburg 12-13 April 2012

The 24th Conference of European Civil Law Notaries in Salzburg (12-13 April 2012) organised by the Austrian Chamber of Civil Law Notaries will mainly focus this year on thematic links between civil justice policy and citizenship issues. EU citizenship has been enshrined in the European treaties for almost 20 years. Increasingly, it has become the foundation for the construction of a European Union that is responsive to citizens' needs and allows them to assert their rights in the European area of justice. On this basis, the Court of Justice of the European Union has contributed significantly to strengthening EU citizenship in recent years. By adopting the Lisbon Treaty, the Member States have given a strong backing to a Europe of Justice for the citizens by expanding EU citizenship as well as the Charter of Fundamental Rights. One novel development is the relation between EU citizenship - strongly pursued by the European Commission - and judicial cooperation in civil law matters.

Notaries play a role in the development and implementation of judicial cooperation, acting as a link between the concrete legal needs of citizens and European legal policy. The EU Charter of Fundamental Rights is now binding.

The 2012 Conference of European Civil Law Notaries will explore its role and impact on the professional practice of notaries and how notaries can actively contribute to the protection of fundamental rights. Three panel debates will address current projects such as the Commission proposals on property regimes. This year again high-ranking speakers from the European institutions such as the European Parliament, the Commission, the Court of Justice, and the European Union Agency for Fundamental Rights, as well as representatives of the Member States, academia and the notarial profession have accepted the invitation to attend what is expected to be an enriching and most interesting event. ■



Interpretation in English, French and German.

Registration will open on 10 February 2012 at www.notar.at.

Information: Ulrike Hindinger
Tel. +43 1 402 45 09 160.

Colloque « L'union conjugale en Europe : quelle place pour la volonté ? », Lyon, 29 mars 2012

Si la mobilité du couple ou de la famille au sein de l'Union européenne est devenue chose commune, la connaissance et l'application du droit communautaire régissant les différents aspects de leurs relations le sont beaucoup moins. L'année à venir s'avère pourtant riche en événements. A titre d'exemple, le règlement européen Rome III, sur la loi applicable au divorce, entrant en vigueur le 21 juin 2012, va permettre désormais aux époux de choisir dans une convention la loi applicable à leur divorce. Le projet de règlement européen sur les successions, qui devrait voir le jour au cours de l'année permettra également à chaque individu de choisir, par le biais d'un testament ou d'un pacte, la loi applicable à sa succession. D'autres projets de règlements (en matière de régimes matrimoniaux et d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés) sont aujourd'hui à l'étude. Le point commun de tous ces textes est sans nul doute l'importance accordée à la volonté, au choix des parties. Avec l'entrée en vigueur des différents règlements européens nous assistons à l'émergence de nouveaux instruments juridiques dont les notaires français doivent appréhender la pleine mesure. Dans cette optique, le Centre Notarial de Droit Européen organise



un colloque sur le thème : « L'union conjugale en Europe : quelle place pour la volonté ? ». Il se tiendra le jeudi 29 mars prochain au Palais des congrès de la cité internationale à Lyon et mêlera universitaires, notaires et praticiens du droit international privé. ■

Pour plus de renseignements :
Centre-notarial-de-droit-europeen@notaires.fr